

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 21 MAI 2026

Convocation du : 04/05/2026

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-six à 18 heures 30,  
Le Conseil Syndical du Syndicat des Eaux de BUDOS, s'est réuni, en session ordinaire, à la  
Mairie de Budos, sous la présidence de **Didier MOTHE**, Président.

**PRÉSENTS :** D MOTHE, F PAGGIOLO, K VILLECHALANE, N MOREAU, C LAGARDERE,  
F BOLMONT, A POUJARDIEU et C ZAUSA

**Procuration :** Jacques CLERC à Catherine ZAUSA et Pierre VILLERELLE à Alain POUJARDIEU

**SECRETAIRE :** Catherine ZAUSA

## **ORDRE DU JOUR :**

- Convention GPSO
- Devis site internet
- Questions diverses

## **Convention GPSO**

Le Président rappelle que chaque membre a eu en relecture la convention GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest) entre SNCF Réseau et Le Syndicat.

Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (« GPSO ») est un projet de création de lignes ferroviaires à grande vitesse incluant des modifications de lignes existantes, sur les axes Bordeaux - Toulouse et Bordeaux - Espagne.

La mise en service de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse est prévue en 2032, et le tronçon Sud-Gironde – Dax en 2037.

Compte tenu des éventuels impacts et interfaces du projet GPSO avec les réseaux de la Collectivité, notamment le besoin de réalisation par celle-ci de travaux de mise en compatibilité de ses réseaux avec le GPSO, et/ou le cas échéant, la définition de prescriptions techniques à destination du concepteur-réalisateur de la ligne nouvelle, il est nécessaire dans le cadre d'études à mener de mettre à disposition de la Collectivité certaines données, établies par SNCF Réseau dans le cadre de la conception du Projet, et notamment :

- Le tracé du GPSO,
- Les données acquises pour la réalisation du GPSO (sondages géotechniques, levés topographiques),

La liste des Données mises à disposition au jour des présentes est détaillée en annexe à la convention.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque Partie s'engage à coopérer et notamment à utiliser et conserver les Données communiquées par l'autre Partie dans le cadre de l'Objectif.

Après corrections conjointement avec l'entreprise SOCAMA, la convention est soumise au vote des élus du Syndicat.

Plusieurs remarques ont été relevées notamment :

- Concernant les copié/collé avec la convention du SIEAP de La Brède- Modifié
- L'indemnisation pour les frais administratifs négociée est de 2%
- Les acomptes : 30% départ, 50 % intermédiaire et 20% solde de fin + 2%
- Pas d'avance par le Sieb
- Les clauses de confidentialité seront signées par les entités qui interviendront : SOCAMA, SUEZ, entreprises et non les personnes
- Une proposition de convention d'études est en projet
- L'estimation sommaire des linéaires de canalisations impactées est connue mais non chiffrée
- 3 conventions travaux nous engagent au respect de la confidentialité, des délais sur les actions précises, d'une qualité d'études techniques et foncières et des dossiers administratifs

Quant à la demande de convention avec l'entreprise SOCAMA pour tenir compte des obligations, du montant des honoraires, de la mobilisation des moyens humains et du respect des délais imposés, Le Président part du principe que le Sieb a toujours travaillé avec cette entreprise et qu'il n'y a jamais eu de problèmes, la confiance est mutuelle et le travail réalisé est sans remarques depuis des années.

M. PAGGIOLO souligne la nécessité peut-être de souscrire à une assurance dommages/ouvrages. A voir avec SNCF réseau ? et qui paie ? sachant que le coût de cette assurance peut être conséquente.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil DECIDE de valider la convention GPSO et d'autoriser le Président à la signer.

10 POUR

## DEVIS SITE INTERNET

Le Président donne la parole à Mme BOLMONT pour présentation de l'entreprise WP CREATIONS et sa proposition pour la création du site internet du Syndicat.

Le montant du devis s'élève à 2604 euros TTC.

En plus, un devis pour la création de logo : 540 euros TTC

Un devis pour l'ajout d'un module accessibilité pour les mal voyants : 348 euros TTC

Un devis pour la maintenance du site : 792 euros TTC/an

Mme BOLMONT explique que l'entreprise avec laquelle elle a l'habitude de travailler, propose la création du site sous wordpress avec un design graphique personnalisé suite à la réunion préparatoire qui a eu lieu en amont avec le Président et la secrétaire.

L'achat du nom de domaine et de l'hébergement est en plus pour le Sieb mais le site internet appartiendra au Sieb. Exemple IONOS : 1.20 euros TTC/première année puis 11.20 euros/mois.

En ce qui concerne le devis d'accessibilité, le Sieb peut attendre les retours si nécessaire du site internet. Le devis pour la maintenance sera également à revoir à la fin d'une année de fonctionnement du site. Quant au logo, la secrétaire propose des logos gratuits sur vistaprint.

Monsieur MOREAU présente également le site internet qu'il a fait lui-même pour la mairie d'Illats en lien avec Gironde Numérique : 600 euros la création du site et 100 euros/an.

Madame BOLMONT préfère s'assurer que le site appartient bien au Sieb et que la sécurité des données soit une priorité. Elle souhaite aussi avoir un accès au site pour superviser les données et former la secrétaire.

Après cette présentation,

*A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical DECIDE de valider le devis de WP CREATIONS pour un montant de 2 604 euros TTC et d'autoriser le Président à le signer.*

*10 POUR*

## CHOIX DU LOGO

La secrétaire présente une dizaine de logos gratuits pour le Sieb.

A la majorité, les membres du conseil valident le logo ci-dessous pour le Sieb :



# Syndicat des Eaux de BUDOS

## QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire fait le point sur les dossiers administratifs en cours :

- La mise en place d'une ligne fixe dans le bureau du syndicat n'est possible qu'avec des travaux pour tirer une ligne téléphonique (trop onéreux). La secrétaire garde donc le téléphone portable 7/7j.  
Un portable professionnel avec un numéro dédié est en cours de mise en place pour le président.
- La demande de subvention pour les diagnostics réseaux de Pujols sur Ciron est en cours. Elle a été réceptionnée par l'Agence Eau Adour Garonne. Le montant n'est pas encore connu.
- La régie de Bordeaux Métropole, cette année, et pour la première fois depuis 2018 a demandé le diagnostic réseau pour Budos pour accorder la subvention de 60 000 euros. Dossier en attente du diagnostic.
- Les travaux Montseigne à BUDOS vont commencer le 26/05 prochain.
- Une stagiaire de classe de seconde du Lycée Max Linder de Libourne sera présente au Syndicat du 15 au 26 juin 2026.

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) :

La sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine constitue une priorité du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4) de Nouvelle Aquitaine.

Dans un contexte de pressions croissantes de la ressource, le déploiement des PGSSE s'impose comme un levier structurant pour garantir durablement la qualité et la quantité de l'eau potable.

L'Agence Régionale de la Santé accompagne les collectivités pour établir leur PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau).

Echéances : juillet 2027 : PGSSE sur la partie ressource et Janvier 2029 : PGSSE sur la production et la distribution

Des réunions d'information ont lieu le 2 juillet après-midi et le 11 septembre matin pour ceux que ça intéresse.

La secrétaire fera passer les liens aux élus pour les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

La secrétaire  
Catherine ZAUSA



Le Président  
Didier MOTHES

